

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 44

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: X.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180519>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les prisons de district devraient, nous semble-t-il, être débarrassées de tous leurs hôtes habituels, et ne servir que de prisons préventives ou de prisons d'arrêt, dans les cas laissés à l'appréciation des tribunaux, qui, mieux que personne, peuvent s'entourer de tous les renseignements nécessaires sur chaque individu.

Il y aurait grand intérêt à créer un asile dans lequel on chercherait, par tous les moyens possibles, à donner aux internés le goût du travail.

L'Etat a sans doute des terrains à cultiver. — Ses nombreuses forêts devraient occuper et former des menuisiers, des charpentiers, en un mot tous les nombreux métiers résultant de la manutention des bois. — La culture des plantes textiles ne pourrait-elle pas avoir pour résultat la création d'une fabrique de nos bonnes et fortes toiles du pays, etc., etc.

La durée minimum d'une peine dans cet établissement, pour avoir quelque utilité, devrait être au moins d'un an. Les récalcitrants devraient naturellement avoir toujours la perspective de finir leur peine au pénitencier.

Schaffhouse, Genève et d'autres localités ont déjà des établissements analogues à ceux que nous voudrions voir se fonder.

Ils auraient nécessairement pour résultat :

1^o D'exercer une très heureuse influence morale.

2^o De rendre au pays le travail de citoyens qu'un défaut de surveillance et d'éducation ont détourné de la bonne voie.

3^o D'alléger, dans la suite, les dépenses de l'Etat, qui n'entreprendrait plus dans une complèteoisiveté les ressortissants fort incommodes de certaines communes, qui voient avec plaisir les tribunaux les en débarrasser. En outre, les condamnations diminuant en raison de la durée des peines, les frais de justice seraient moins élevés.

La question mérite d'être étudiée attentivement, et nous serions heureux si ces quelques lignes pouvaient éveiller l'attention des personnes compétentes.

L. Fx.

qui avaient ma confiance. J'étais sollicité de diverses parts pour assister à des réunions électorales, et je refusais, voulant conserver mon indépendance et, me semblait-il, ma dignité.

» Mais, j'ai bientôt vu que je ne récoltais que défiance ; « on ne sait ce qu'il veut », disait-on de moi ; — « il a peur de se compromettre » ; — « il veut ménager tout le monde. » — On ne comprenait pas que je pusse trouver la vérité chez M. X., à propos de la ligne d'Oron et la vérité chez son adversaire, M. Y., à propos de la liberté religieuse. — Non, voyez-vous, il faut être tout d'une pièce et emboîter le pas dans un régiment si vous voulez prendre votre légitime part d'influence dans les affaires de votre pays.

» Ma foi ! ne pouvant plus être indépendant, j'aurais voulu être *meneur* ; donner le mot d'ordre, confectionner les listes d'élection ; mettre en train une scie sur le dos de son adversaire, voilà qui vous fait vivre ; vous êtes en évidence, et tout naturellement, vous êtes le premier auquel on pense quand il s'agit de nommer un Conseiller communal ou un député au Grand Conseil. Malheureusement, pour cela, il faut, ou être garçon, ou ne pas tenir à la vie de famille ; il faut avoir quelque argent dans sa poche, la poitrine solide et un certain aplomb pour parler en public ; je ne réunis pas ces diverses conditions : si je rentre deux soirs de suite à onze heures, je me sens indisposé, et ma femme, qui aime à passer la soirée avec moi, me fait quelques reproches ; je puis causer avec deux ou trois amis avec assez d'aisance, mais si je me trouve en présence de cinquante personnes, au premier mot que je veux dire, je me sens pris à la gorge, les idées décampent, — adieu !

» J'ai donc pris mon parti, et là, sans vergogne, je me suis enrôlé dans les rangs des *menés*. Je ne lis plus que le *Nouvelliste*, pour ne pas embrouiller mes idées en voyant le *pour* et le *contre* ; je vais aux réunions chez Murisier pour que l'on sache que j'existe ; j'approuve tout, et je m'en trouve bien. »

Voilà qui fut débité avec l'assurance d'un homme qui a l'expérience de la vie ; et, je pensais à part moi, que ce qu'avait dit cet homme sur l'indépendance du citoyen était vrai, trop vrai ; qu'il est difficile de rester libre, dans un pays libre ; que.... je fis ainsi une foule de réflexions, toutes plus tristes et plus moroses les unes que les autres ; mais à quoi bon vous ennuyer.

X.

Lo tre à mécanica.

Lâpia d'amon, Octobre 1869.

Mon boun 'oncllio Djan,

Vo m'aï démandâ dé vo deré cin ke l'iré ke cè tre à mécanica k'étai à l'espousechon dé Vevâi.

Su don z'u in Aillo, io l'o fassan djuï à clliau vennindzé, é ma fâi, su onco tot'ebahia.

Ié trovâ lè, dou z'omo, ion ke droumessâi su on mouè dé dzaïno, é l'ôtro ke segottâvè n'a petita